



## Rapport d'activité 2011

---

Décembre 2011

---

Référence/dossier: 034.1

### Éditorial de la présidente

#### **Vers une politique des bibliothèques coordonnée au plan national**

Nous avons réussi à convaincre la CDIP de la nécessité de mettre en place un groupe d'experts. Leur première séance s'est tenue en décembre 2011 déjà.

Ainsi, et je m'en réjouis, est prise en compte une revendication de longue date du monde des bibliothèques. Il s'agit là d'un premier succès tangible de nos activités.

Les participants s'en souviennent certainement encore : lors de l'atelier de 2009, la commission de la BN (ci-après la commission) avait invité des spécialistes du monde des bibliothèques suisses. Il s'agissait de voir s'il était nécessaire d'avoir une politique nationale des bibliothèques et de développer une stratégie commune. La réponse à ces deux questions a été un OUI sans ambiguïté.

La charte rédigée sur la lancée fut approuvée dans un second atelier et présentée aux institutions représentatives des bibliothèques. Le plénum pria ensuite la commission de déposer une proposition de politique nationale des bibliothèques auprès des cantons et de la Confédération.

#### **Rencontre avec les associations d'auteurs et d'éditeurs**

La commission a la conviction que, confrontés au défi du numérique, les auteurs, les éditeurs et les bibliothèques doivent dialoguer et rechercher des coopérations. Nous avons fait un premier pas en

organisant une table ronde. D'autres démarches suivront.

Vous trouverez à la page suivante d'autres informations relatives à ces deux premiers points.

#### **Politique du livre, coopérations en cours**

La politique du livre dans le message culture pour la période 2012 à 2015, des projets de coopération et la structure de ces coopérations ont été les autres sujets que nous avons abordés.

#### **Rapports d'activité à partir de 2011**

Nous rédigerons désormais une fois par an un bref rapport de nos activités. Il sera mis en ligne sur le site de la Bibliothèque nationale suisse. Les personnes intéressées pourront ainsi trouver des informations de première main sur les résultats des travaux de la commission.

Christiane Langenberger



## Politique des bibliothèques coordonnée au niveau national

Le 12 mai 2011, la présidence de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP)<sup>1</sup> a décidé, à la suggestion de la commission, de mettre en place un groupe de travail. Il est constitué de « représentants des cantons, de la conférence suisse des bibliothèques cantonales (CSBC), de la conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU), de l'association Bibliothèque information suisse (BIS) et de la Bibliothèque nationale suisse (BN) » et présentera d'ici à 2013 « une analyse de l'actuel paysage des bibliothèques, des modèles possibles de collaboration et des propositions sur les suites à donner ».

Le groupe de travail se compose des personnes suivantes : Jacques Cordonier (président), Sebastian Brändli, Marie-Christine Doffey, Cornel Dora, Klaus Egli, Yolande Estermann, Jeannette Frey, Gerardo Rigozzi, Matthias Nepfer (rapporteur), Bernard Wicht (secrétariat).

Il faut remonter à 2009 : la commission mena des discussions avec différentes instances cantonales et fédérales en s'appuyant sur la « Charte des bibliothèques suisses » et une analyse qu'elle avait menée elle-même des lacunes et des défis. L'Office fédéral de la culture (OFC), le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) ont reçu des délégations de la commission pour des échanges informels.

Et enfin, le 29 octobre 2010, la commission écrivait à la CDIP. Elle demandait la mise en place d'un groupe de travail chargé de traiter la question d'une politique des bibliothèques coordonnée au niveau national.

### Les défis du numérique : les auteurs, les éditeurs et les bibliothèques réunis autour d'une table ronde

A l'instigation de la commission l'OFC a convoqué une table ronde le 25 novembre 2011. Outre l'OFC et des membres de la commission, la réunion com-

prenait des représentants de l'association du Schweizerischer Buchhändler und Verleger-Verband (SBVV) de l'Association Suisse des Diffuseurs, Editeurs et Libraires (ASDEL), des autrices et auteurs de Suisse et de Bibliothèque information suisse (BIS).

Les participants ont expressément salué l'initiative. Les discussions consacrées à la « numérisation », au « tantième des bibliothèques ou droit de prêt » et au « livre électronique » se sont déroulées dans un climat de compréhension réciproque. Les participants voient d'un bon œil un renforcement de la collaboration ; cela pourrait être dans l'intérêt de tout le monde.

D'autres échanges de vue auront lieu en 2012 ; ils serviront à approfondir et concrétiser ces premières approches.

### Membres et séances en 2011

Christiane Langenberger (présidente), Verena Bider, Cornel Dora, Ulrich Niederer, Gerardo Rigozzi, Gabi Schneider, Hubert Villard, Gabrielle von Roten, Peter Wille.

La commission a tenu quatre séances ordinaires.

### Commission de la BN

Art. 14 LBNS du 18 décembre 1992

1 Le Conseil fédéral nomme une commission de la Bibliothèque nationale suisse (commission) comprenant neuf membres.

2 La commission:

a. ...

b. suit le développement de la bibliothéconomie;  
c. peut faire des propositions au Département fédéral de l'intérieur en matière de bibliothéconomie;  
d. donne son avis sur des projets d'actes législatifs ayant trait aux activités de la Bibliothèque nationale ou étant de nature à les influencer;  
e. encourage la coopération en matière de bibliothéconomie.

3 La commission doit être consultée avant que ne soient prises des décisions importantes en matière de bibliothéconomie.

Pour d'autres informations:

<http://www.nb.admin.ch/org/organisation/03172/index.html?lang=fr>

<sup>1</sup> <http://www.edk.ch>